

ENFANCE - JEUNESSE

//// Accueils jeunes

Deux « Espaces jeunes » ont ouvert leurs portes depuis le 3 septembre sur les communes de Seurre et Saint-Usage.

Ces lieux de rencontre et de loisirs s'adressent aux adolescents entre 14 et 17 ans, qui résident sur le territoire de la communauté de communes *Rives de Saône*.

Les objectifs poursuivis qui découlent du Projet Éducatif Communautaire, s'attachent à développer trois grands thèmes prioritaires

- Donner une ouverture culturelle aux adolescents du territoire.
- Intégrer les adolescents à la vie des communes et développer un attachement au territoire
- Aider les jeunes à se construire et à comprendre les enjeux et les contraintes de la vie sociale

Des animateurs accueillent les jeunes pour les aider à concrétiser en groupe des projets qui leur tiennent à cœur et pour leur offrir des lieux de vie personnalisés dans lesquels ils trouveront les repères adaptés à leurs âges, à leurs besoins et à leurs préoccupations.

La structure est ouverte tous les mercredis et les samedis de 14 à 18 heures. Chaque jeune est libre de fréquenter les deux espaces Jeunes quand il le souhaite selon le planning d'ouverture alterné des deux sites. Néanmoins, toute présence nécessite une implication conséquente dans les différentes actions menées sur place. Pour certaines activités à l'extérieur (sorties, manifestations locales, ...), les horaires peuvent être décalés sur la journée.

OU VENIR RENCONTRER LES ANIMATEURS ET LES JEUNES QUI FRÉQUENTENT DÉJÀ LA STRUCTURE ?

- À Seurre, au Centre de loisirs du stade
- À Saint Usage, Ancienne mairie, (entre les deux écoles)



L'accueil des jeunes de Seurre

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription au service se fait sous forme d'une adhésion trimestrielle de 10 € accompagnée d'un dossier d'inscription rempli par les parents.

Les activités payantes, comme les sorties en groupe, font l'objet d'une participation supplémentaire ponctuelle (entre 2 et 10 euros).

COMMENT CONTACTER LES ANIMATEURS ?

Mathias et Stéphane vous attendent sur place.

Contactez-les aux numéros suivants :

Mathias à Seurre : 06 76 58 13 96

Stéphane à Saint-Usage : 06 76 58 18 88

//// Accueils périscolaires

La fréquentation des accueils périscolaires de la Communauté de Communes est en augmentation constante par rapport aux années antérieures.

Cela confirme le besoin de plus en plus grand de la population du territoire de confier ses enfants avant et après l'école, notamment sur le temps du repas, à des structures d'accueils et de loisirs professionnelles.

Ces structures qui offrent un mode de garde éducatif sont accessibles à tous les enfants qui fréquentent les écoles du territoire, privilégiant les familles dont les deux parents travaillent.

Les enfants peuvent être accueillis sur trois périodes dans la journée :

- Entre 7h30 et l'heure de rentrée en classe ou le départ des ramassages scolaires
- Pendant la pause méridienne en fonction des horaires des écoles et des ramassages scolaires
- Jusqu'à 18h30, après la sortie des classes ou l'arrivée des bus du ramassage scolaire

LISTE DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES PAR COMMUNES

Accueil périscolaire de Franxault
Salle des fêtes de Pagny
École de Saint-Jean-de-Losne
École de Losne
Salle des fêtes de Saint-Seine-en-Bâche
Ancienne mairie de Saint-Usage
École de la cité verte de Seurre
Salle des fêtes de Pouilly-sur-Saône
Accueil périscolaire de Trouhans
Salle des fêtes de Labergement-les-Seurre
Salle des fêtes de Bonnencontre
École maternelle d'Esbarres



RESTAURATION SCOLAIRE

360 repas sont servis en moyenne chaque jour pour les 12 sites qui organisent la restauration du midi.

140 enfants le matin et 160 enfants le soir sont accueillis sur l'ensemble des centres périscolaires.

Les enfants de Losne et de Saint-Jean-de-Losne sont accueillis à la Maison de retraite de Saint-Jean-de-Losne, Ceux de Saint-Usage et d'Echenon déjeunent au collège des Hautes Pailles à Echenon, Ceux de Seurre, à l'hôpital local de Seurre pour les plus petits et au Collège Dinet pour les plus grands, À Bonnencontre et à Esbarres, le déjeuner a lieu dans un restaurant de Bonnencontre, Pour tous les autres, le repas est servi sur le centre périscolaire.

COMMENT INSCRIRE VOS ENFANTS

Pour les sites gérés en direct par la Communauté de Communes (Franxault, Pagny-le-Château, Saint-Jean-de-Losne, Losne, Saint-Seine-en-Bâche, Saint-Usage, Seurre, Pouilly-sur-Saône et Trouhans), les inscriptions s'effectuent auprès du secrétariat du service -5, rue Martène à Saint-Jean-de-Losne.

Les enfants sont inscrits pour l'année scolaire en cours (septembre à juin) avec un paiement forfaitaire mensuel, calculé en fonction du quotient familial. ●

Pour plus de renseignements,
contactez le service au 03 80 77 92 72
ou par mail enfance.jeunesse@rivesdesaone.fr

Pour les sites gérés par des associations de parents, (Labergement-les-Seurre, Bonnencontre et Esbarres), contactez chaque association aux numéros suivants :

- Association « Les 3B » à Bonnencontre :

Tél : 06 03 22 36 15

- Association « Les tournesols » à Labergement-les-Seurre :

Tél : 03 80 20 30 60

- Association « Les loups affamés » à Esbarres :

Tél : 06 06 64 40 99

//// Accueils de loisirs

Pendant les vacances scolaires, des centres de loisirs fonctionnent à certaines périodes de l'année.

Les enfants sont accueillis en fonction de leur lieu de résidence.

■ **Par le service Enfance Jeunesse de la Communauté de communes** à Saint-Jean-de-Losne et à Pouilly-sur-Saône. Les inscriptions s'effectuent à la semaine. Le coût est fixé en fonction du quotient familial de la famille.

■ **Par des associations partenaires :**

« Le Centre de Découverte Sportive » à Seurre

« Les Tournesols » à Labergement-les-Seurre

« Les 3B » à Bonnencontre

« La péniche » à Seurre pour les vacances d'été uniquement

Des plaquettes d'informations sont diffusées à chaque période de vacances par le biais des écoles pour indiquer les sites ouverts et les personnes à contacter.

Pour l'année 2008, 55 enfants ont fréquenté les accueils de loisirs en février, 105 en avril, 280 pendant l'été et 75 aux vacances de la Toussaint. ●

LES RÈGLES D'ENCADREMENT ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Les animateurs qui encadrent les enfants sont embauchés sur des critères très stricts de qualification et d'effectifs.

Des normes d'encadrement fixent les effectifs à 8 enfants de moins de 6 ans ou 12 enfants de plus de 6 ans pour un animateur.

Ces normes sont assouplies pour le temps de la restauration périscolaire où un animateur encadre jusqu'à 10 enfants de moins de 6 ans ou 14 enfants de plus de 6 ans.

Ainsi, les enfants bénéficient d'un encadrement professionnel qui gère les temps d'accueil à partir de projets pédagogiques travaillés en équipe en fonction des contraintes et des avantages liés à chaque structure et s'appuyant sur le projet éducatif communautaire.

Ce service est soumis à la réglementation de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Protection Maternelle et Infantile qui délivrent des habilitations validant la qualité du service rendu et permettant de percevoir les subventions.

Il est subventionné pour une grande part grâce au concours de la Caisse d'allocation familiale et la Mutuelle Sociale Agricole en fonction du nombre d'enfants accueillis sur les sites.

D'autres aides plus ponctuelles sont attribuées par d'autres partenaires intervenant en fonction des projets mis en œuvre.

Les communes qui accueillent ces services sur leur territoire mettent à disposition de la communauté de communes des locaux moyennant le remboursement des frais de fonctionnement (fluides, personnel,...)

ENFANCE - JEUNESSE



/// Le Relais Assistantes Maternelles Parents de la Communauté de communes Rives de Saône

COMMENT INSCRIRE VOS ENFANTS

C'est un service de proximité gratuit ouvert aux parents et aux assistantes maternelles du territoire de la Communauté de Communes, situé à Pagny-le-Château à côté de la poste. Animé par une éducatrice de jeunes enfants diplômée, le dispositif propose des permanences administratives sur les droits et devoirs des parents employeurs et des assistantes maternelles salariées ainsi que des ateliers d'activités ludiques pour les enfants de 0 à 6 ans, sans inscription, les mardi, mercredi et jeudi.

MISSIONS DU RELAIS

Le territoire compte 206 assistantes maternelles, pour 535 places d'accueil. Le Relais met à votre disposition les listes actualisées par commune, les informations et les documents nécessaires à la mise en place de votre contrat. C'est aussi un lieu où peuvent venir jouer les enfants qui ne vont pas chez une assistante maternelle à condition d'être accompagnés par leurs parents.

Chacun y trouve des livres et des jouets, des conseils sur le développement du jeune enfant, des possibilités d'échange entre petits et grands, des occasions de découvrir de nouvelles activités comme les jeux de graines, la peinture aux doigts ou la marionnette.

Un atelier d'éveil et de psychomotricité ouvert à tous est proposé gratuitement un vendredi matin par mois, le thème de l'année est « couleurs et sensations ». Cet atelier fonctionne avec un petit groupe de 10 enfants sur inscription uniquement.

Enfin, le Relais organise deux permanences itinérantes, à Seurre et Saint-Jean-de-Losne, pour aller à la rencontre des personnes qui ne peuvent se déplacer.

Les salles sont aménagées pour accueillir les enfants en activité le matin et le public, pour de l'information administrative, l'après-midi.

Pour connaître les dates de passage du Relais à Seurre ou Saint-Jean-de-Losne, celles des permanences de Pagny-le-Château, pour inscrire votre enfant à l'atelier d'éveil ou pour obtenir tout autre renseignement, n'hésitez pas à contacter Isabelle Macé l'animatrice responsable. ●

**Relais Assistantes Maternelles Parents
de la Communauté de communes Rives de Saône**
4 rue de la Poste
21250 Pagny-le-Château
Tél : 03 80 79 00 82 ou 06 22 02 23 91
ou par mail : ram@rivesdesaone.fr



Dessin réalisé dans le cadre des actions périscolaires pour la semaine bleue

PROGRAMME TYPE DU RELAIS

Lundi	Permanence téléphonique : 12 h 00 - 13 h 00 / 13 h 30 - 17 h 15
Mardi En alternance Seurre et Saint-Jean- de-Losne	Animation : 9 h 15 - 11 h 30 Permanence téléphonique : 12 h 00 - 13 h 00 Permanence administrative : 13 h 30 - 16 h 30
Mercredi Pagny-le- Château	Animation : 9 h 15 - 11 h 30 Permanence téléphonique : 12 h 00 - 13 h 00 Permanence administrative : 13 h 30 - 16 h 30
Jeudi Pagny-le- Château	Animation : 1 semaine sur 2 / 9 h 15 - 11 h 30 Permanence téléphonique : 12 h 00 - 13 h 00 Permanence administrative : 13 h 30 - 16 h 30 ou Atelier travaux manuels des assistantes maternelles : 14 h 30 - 16 h 30
Vendredi Pagny-le- Château	Atelier d'éveil et de psychomotricité 1 fois par mois sur inscription : 9 h 30 - 11 h 30

Pendant les vacances scolaires planning différent :
contacter le Relais au 03 80 79 00 82 ou au 06 22 02 23 91

MUSIQUE

//// 20 ans de l'école de musique : projet « Bal folk »

Cette année, l'école de musique s'est orientée vers un répertoire de musique folk, composé et adapté spécialement pour les niveaux des élèves par Marc Lemonnier, musicien professionnel et spécialiste du genre. L'objectif de ce projet est de préparer les élèves à animer un bal folk qui aura lieu le samedi 20 juin à Brazey-en-Plaine (une autre manifestation aura lieu également à Seurre). Pendant les vacances scolaires de la Toussaint, une cinquantaine d'élèves a pu faire la connaissance du compositeur, en participant à des stages. Depuis le début de l'année, ils

avaient préparé cette rencontre en travaillant régulièrement les partitions avec leurs professeurs. Durant ces quatre demi-journées de formation avec le spécialiste « folkeux » et quelques professeurs, ils ont pu découvrir cette musique folk à la fois aérienne et profonde qui fait le pont entre le plaisir de jouer des musiciens et le plaisir à danser du public. Cette musique qui vous sollicite physiquement et vous fait du pied, qui vous prend au corps, donne à vos jambes la respiration des poumons pour une joie partagée de la musique et du mouvement.

Naturellement (enfin presque !!) tous les instrumentistes se sont essayés à danser sans honte d'être maladroit, pour un pas qui vous porte en cadence dans un mouvement collectif avec : la Bourrée, le Cercle Circassien, l'Andro, et également une initiation à la Mazurka, la Scottish et la Valse.

Les élèves ont eu l'agréable surprise de découvrir la « spécialité cachée » de certains professeurs : Perrine (prof de violon) et Marine (prof de flûte traversière) jouant du nyckelharpa et de l'accordéon (deux instruments très adaptés pour ce genre de répertoire).

En conclusion de ces deux journées très enrichissantes, Esther (pianiste et fervente danseuse !), a offert le « gâteau de l'amitié » à tous les stagiaires qui, bien-sûr, ne manqueront pas les autres rendez-vous avec le compositeur Marc. ●

Bal folk samedi 31 janvier 2009

20h30, salle des fêtes de Seurre, avec le groupe de Marc Lemonnier « Bas Les Pattes ».

Quelques élèves et professeurs de l'école de musique intégreront ce groupe de musiciens. Venez nombreux pour vous laisser emporter sur la piste de danse.

Pour tout renseignement :

Marie-Cécile Thiebergien

Tél : 03 80 29 93 77

<http://ecoledemusiquevaldesaone.over-blog.com/>



TOURISME

//// Découvrez nos circuits de randonnée pédestre

La Communauté de Communes a créé en 2002 un réseau de 7 circuits de randonnée, qui permettent de partir à la rencontre de paysages variés (bords de Saône, bras morts, nombreux étangs, forêts) à pied ou en VTT, et de profiter de la richesse de la faune et de la flore.

Rendez-vous aux points de départ à Bonnencontre, Glanon, Montmain, Chivres, Labruyère, Pagny-le-Château et Seurre, pour des circuits dont les distances varient de 3 à 20 km. Plans disponibles à l'Office de Tourisme à Seurre.

Nous vous les présenterons tour à tour.

Aujourd'hui nous empruntons les pas d'Anne-Marie Javouhey.

SENTIER ANNE-MARIE JAVOUCHEY

Balisage bleu - 15,2 km - 5h. Partant de Seurre, près de la capitainerie, le circuit conduit le randonneur des bords de Saône en direction de Chamblanc où se trouve la maison familiale d'Anne-Marie Javouhey, puis vers la ferme du Cheffin (élevage de cerfs visible depuis le sentier). La boucle se poursuit en longeant le bois de la Bauche vers le Meix (Lanthes), un espace agréable et aménagé vous y attend pour le casse-croûte. Parvenus à Jallanges, une halte à la mare Meillot s'impose. La maison natale d'Anne-Marie Javouhey se trouve non loin de là au n°28 de la rue qui porte son nom.



Plan du sentier de randonnée Anne-Marie Javouhey

Le retour s'effectue par les quais de Saône, qui offrent un panorama imprenable sur la rivière, ses îles et le patrimoine local aux aspects changeants en fonction de la luminosité et des saisons.

Le circuit ne présente aucune difficulté et les vététistes sont bienvenus.

Une variante est possible, le circuit dans ce cas est un peu plus court (12,5 km).

Profitez-en : 1 jour de sentier = 8 jours de santé !

Mais qui était Anne-Marie Javouhey ?

Née à Jallanges le 10 novembre 1779, cinquième d'une famille de dix enfants, «Nanette» - c'est ainsi qu'on la surnomme -, quittera en 1786 son village natal pour s'installer avec ses parents à Chamblanc. Très jeune elle se distinguera par son esprit d'entreprise et sa générosité. Durant la révolution, elle disparaissait parfois du domicile familial pour organiser l'hébergement des prêtres et leur permettre d'officier la nuit dans les granges. En mai 1807, accompagnée de ses trois sœurs et cinq autres jeunes filles, elle fonde la congrégation Saint-Joseph de Cluny. À 27 ans, Anne-Marie et sa communauté répondent à tous les appels, là où il y a du bien à faire, des malades à soigner, des enfants à éduquer... Puis un jour, le Ministre de l'époque la sollicite pour le Sénégal qui venait d'être rattaché à la France (1819). Elle y découvrira la misère, la lèpre et l'odieux trafic des esclaves !!! -durant son enfance à Jallanges et Chamblanc elle s'était vue en songe enseignant à des enfants noirs alors qu'elle n'en connaissait pas l'existence. Très vite, elle comprend qu'elle ne dispose que du recours à l'achat des noirs esclaves pour les libérer. Les vrais valeurs de la Révolution guideront son action : elle éduquera, formera, enseignera les rudiments de l'autonomie, cultivera, humanisera sans relâche à travers le monde. En 1838, elle se trouve à Mana en Guyane où elle libère le 13 mai 185 esclaves dix ans avant la promulgation de la loi de 1848. Dans ce domaine, comme dans d'autres, notre compatriote a été un précurseur. Elle poursuivra inlassablement son œuvre jusqu'en juillet 1851 année de sa disparition le 15 juillet à Paris. Aujourd'hui, cette femme (qui dû à l'époque passer par sa propre émancipation avant de se consacrer à celle des autres) et son combat méritent une considération universelle. Notre communauté lui doit reconnaissance et nous sommes dans la démarche d'intégrer l'association reconnue internationalement «route des abolitions de l'esclavage». Anne-Marie Javouhey y trouverait rang aux côtés des Toussaint Louverture, Victor Schœlcher, Abbé Grégoire et des habitants de Champagny qui le 19 mars 1789 lançaient les premiers l'appel du peuple contre la traite négrière et l'esclavage.



Ne jetez plus inutile, trieZ pour composter ou pour recycler

Le compostage ... une idée fertile pour des déchets utiles



Quels déchets mélanger pour obtenir un compost de qualité ?

Plus les déchets seront variés, plus le compost sera riche. Ainsi, on mélangera les déchets de cuisine tels les épluchures de fruits et légumes et certains restes de repas avec les déchets de jardin : gazon, feuilles, déchets de taille, résidus du potager, mauvaises herbes (sous certaines conditions), ... Les organismes du sol monteront dans le mélange pour s'y nourrir et transformeront en 8 à 12 mois vos déchets en un engrais et un produit à haute valeur agronomique, riche en humus, qui améliore la structure du sol, favorise la rétention d'eau et libère progressivement les éléments fertilisants.

Comment procéder ?

Chacun trouvera la façon de faire qui lui convient ... en tas ou en composteur plus ou moins fermé ... l'essentiel est de mélanger des déchets les plus variés possibles et de veiller à maintenir une humidité suffisante. Le reste, la nature s'en charge, le mélange nécessitant donc que peu d'intervention.

Que peut faire la Communauté de communes pour m'aider à composter ?

Pour vous aider à réussir, la Communauté de communes vous donne toutes les clefs du compostage. Elle met à disposition des nouveaux pratiquants un **kit de compostage** et propose aux foyers déjà impliqués, une séance de perfectionnement à la technique de compostage, ainsi qu'une assistance tout au long du processus avec l'animateur composteur.

Renseignements : infodechets@rivesdesaone.fr ou tél. : 03 80 39 29 10

Réservations - coupon ci-dessous à retourner à :

Communauté de communes - 15 bis Grande Rue du Faubourg St Michel - BP 67 - 21250 SEURRE Cedex

ATTENTION : prochaine campagne de distribution avril/mai 2009.

Composition du kit de compostage :



Composteur en bois ou en plastique : 350, 600 ou 1 000 litres, au choix selon la superficie du jardin



Bio-seau (7 L), pour collecter séparément les déchets de cuisine (épluchures, fruits et légumes avariés...)



Séance de formation



BON DE RESERVATION

(réglement de la participation lors de la distribution)

Nom et prénom : _____ Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Téléphone : _____

Je suis intéressé(e) par le kit de compostage (ATTENTION : offre limitée à une formule par foyer) :

A (jardin de 250 à 500 m²)

je choisis le composteur bois de 350 L, ou bien le composteur plastique de 400 L et règle la participation suivante : 10 euros

C (jardin > 800 m²)

je choisis le composteur bois de 1 000 L et règle la participation suivante : 10 euros

B (jardin de 500 à 800 m²)

je choisis le composteur bois de 600 L, ou bien le composteur plastique de 600 L et règle la participation suivante : 15 euros

D (jardin > 800 m²)

je choisis le composteur bois de 1 000 L + le composteur plastique de 400 L, ou bien le composteur bois de 1 000 L + le composteur bois de 350 L et règle la participation suivante : 20 euros

OU

Je pratique déjà le compostage domestique

et souhaite bénéficier d'une séance de perfectionnement à la technique de fabrication du compost en bac et/ou en tas : oui non

Disponibilité pour la séance de formation et distribution du matériel ou la séance de perfectionnement :

après-midi en semaine

soirée en semaine (à partir de 17h30)

samedi matin

EN BREF



© MANUEL METTIFORD

TRAVAUX

//// Zone d'activités Le Terreau de Lée à Seurre

Les travaux d'accès à la Zone d'activités du Terreau de Lée à Seurre sont maintenant terminés. Ils permettront de sécuriser l'accès à la déchèterie et à la zone, de réduire la vitesse en entrée de ville et d'avoir un accès piéton.

Le coût des travaux s'élève à 163 000 € HT avec des subventions de l'État pour 21 630 € et une prise en charge du coût de la bande de roulement par le Conseil Général pour 29 000 € HT, soit un coût de 112 370 € HT restant à charge de la Communauté de Communes.

Dans le même temps, plusieurs bâtiments sont sortis de terre : l'entreprise de maçonnerie Mugnier-Lonjaret sera sur le site le 1^{er} décembre 2008, l'entreprise de plâtrerie De Haese et le garage Renault s'implanteront au 1^{er} trimestre 2009.

Tous les lots sont vendus ou réservés, reste disponible un lot de 2 000 m² en entrée de zone. Contact : Communauté de Communes 03 80 20 48 54



À vos pagaies !

Le championnat de France de marathon de canoë- kayak s'est déroulé dans d'excellentes conditions à Saint-Jean-de-Losne, les 11 et 12 Octobre dernier. Près de quatre-vingt bénévoles ont prêté main forte aux organisateurs pour une réussite totale de la manifestation tant sur le plan matériel que sportif. Un bel exemple de mobilisation pour la plus petite ville de France !

« Jeunes et vieux, connectez-vous ! »

Les douze centres périscolaires du territoire ont été associés à l'animation de la Semaine Bleue en Octobre. Les enfants ont réalisé des dessins qui ont été édités en cartes postales. Lors d'une animation dans chacune des trois maisons de retraite (Labergement, Saint-Jean et Seurre), les enfants ont remis leurs chefs d'œuvre accrochés aux quelques 390 sachets de petits fours destinés aux personnes âgées. Les usagers du service de portage des repas à domicile n'ont pas été oubliés. Vous retrouverez une partie des dessins en première page.

Insertion sociale et professionnelle

Depuis le mois de Juillet, l'ASCO (Action Sociale Spécialisée Sud Côte-d'Or) de Beaune anime un atelier d'insertion « Dynamique vers l'emploi », dans les locaux mis à disposition par la Communauté. Jardinage, travaux d'entretien, menuiserie permettent à une quinzaine de participants volontaires de retrouver leurs marques pour une reprise d'activité. Ce dispositif expérimental est suivi par le Département, la Direction du Travail, l'ANPE et les Assedic.

Haut débit

En cas de défaillance de l'opérateur Numéo, contacter :
Numéo - 1 rue des Vergers - 69760 Limonest
<http://www.numeo.fr>
Tél. : 08 26 62 44 00 (0.15 €/min)
du lundi au vendredi 9h30 - 12h30 et 14h - 19h

Portage des repas à domicile

ADMR : Maison des services 21170 Saint-Jean-de-Losne
Tél. : 03 80 29 01 43
Tarif : 8,05 €/ repas - menu au choix.

Signature du contrat enfance-jeunesse

La communauté de communes a signé début décembre le contrat *enfance jeunesse* 2008-2011 avec la CAF et la MSA afin de valider leur participation financière et de formaliser les objectifs pédagogiques.

Rives de Saône

15 bis Grande rue
du Faubourg Saint-Michel
BP 67 - 21250 Seurre Cedex
Tél. : 03 80 20 48 54
Fax : 03 80 20 89 39

Ouverture au public du lundi
au vendredi de 8h à 17h

Directeur de publication **Jean-Luc Soller.**

Mise en page **Fuglane, Dijon.** / Impression sur papier recyclé.

ISSN : 1958-508X

